Votre contact

### **Alexandre Stasiak**

AS Patrimoine Conseil

+33635425545

alexandre.stasiak@aspatrimoineconseil.fr





# **DER**

Document d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

#### INTRODUCTION

#### **AS Patrimoine Conseil**

adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine SARL au capital social de 1000.00 euros, immatriculé au RCS de Lille sous le numéro 939662169, dont le siège social est situé

150 Rue Simone Veil 59261 Wahagnies
0635425545 - alexandre.stasiak@aspatrimoineconseil.fr
https://aspatrimoineconseil.fr

#### **VOTRE CONTACT**

#### **STASIAK Alexandre**

150 Rue Simone Veil 59261 WAHAGNIES Téléphone: 06 35 42 55 45

Email: alexandre.stasiak@aspatrimoineconseil.fr

#### **INFORMATIONS**

#### Activités réglementées

**AS Patrimoine Conseil** est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 25002999 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers
- Courtage en assurance et réassurance

#### **CONSEILS FINANCIERS**

#### Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers ;

AS Patrimoine Conseil n'entretient aucune relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec un établissement promoteur de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

#### N° ORIAS: N°25002999

#### Responsabilité civile professionnelle

AS Patrimoine Conseil dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrite auprès de MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9. Police n°118.263.166

#### **Garanties**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en investissement financier	2 500 000€	2 500 000€

#### **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Corum	CIF et courtier d'assurance	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Inter gestion	CIF	Convention de distribution	Commission

#### **ASSURANCE**

#### Courtier

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

#### N° ORIAS: N°25002999

#### Responsabilité civile professionnelle

AS Patrimoine Conseil dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrite auprès de MMA IARD, 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans cedex 9. Police  $n^{\circ}118.263.166$ 

#### **Garanties**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage d'Assurances de personnes	2 500 000€	2 500 000€

#### **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Suravenir	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours

4/8

## **DURABILITÉ**

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## **MÉDIATEURS**

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/.

## **AUTORITÉ(S) DE TUTELLE**

#### Au titre de l'activité de conseil en investissement financier :

Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

## **RÉMUNÉRATION**

#### Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail **restreint** d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens contractuels.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

#### Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

#### Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

#### Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

## **RÉCLAMATIONS**

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

#### **RGPD**

Dans le cadre de nos relations professionnelles, AS Patrimoine Conseil est amené à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous me transmettez dans le cadre de notre activité et des services que je vous propose sont collectées et traitées par STASIAK Alexandre en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez me contacter à l'adresse : alexandre.stasiak@aspatrimoineconseil.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

## **DATE ET SIGNATURE**

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client	Le Conseiller
Fait à :	Fait à :
Date:	Date:
Signature :	Signature :